

## Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° xxxx/2024

<u>Objet</u>: Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la mise aux normes des armoires d'éclairage public

Conseillers en exercice : 27 Présents : Pouvoirs : Absents : Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents:

M ...... a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 14 juin 2024 ;

**Considérant** que la commune projette d'engager des travaux de mise aux normes des armoires d'éclairage public

**Considérant** que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Α

**ARTICLE 1 : SOLLICITE** le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour la mise aux normes des armoires d'éclairage public pour un montant de 84 303,00 € HT, soit 101 163,6 € TTC.

**ARTICLE 2 : SOLLICITE** une subvention à la hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3: DIT** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2024 section investissement.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 20 juin 2024

XXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.